Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 20 juin 2024
N° CP-2024-5-13-2
N° applicatif 9473

13 ème **Commission**
Commission Région de Colmar

Direction
Direction des routes, des infrastructures et des mobilités

Service consulté
Direction des Affaires Juridiques

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE AUX PHASES 2 ET 3 POUR LA REMISE À NIVEAU DE LA LIGNE FERROVIAIRE FRET NUMÉRO 120 000 DE COLMAR NEUF-BRISACH

Résumé : Il est proposé d'approuver l'avenant n°2 à la convention de financement du projet de remise à niveau de la ligne de fret COLMAR/NEUF-BRISACH. Cet avenant porte sur la définition des besoins de remise à niveau et de maintenance à venir sur la ligne par la réalisation d'une étude préliminaire des travaux relevant des tranches 2 et 3. Cette étude sera financée à l'aide des économies réalisées lors de la phase 1 de travaux.

Contexte :

La ligne ferroviaire fret reliant COLMAR et la gare de VOLGELSHEIM (ligne 120 000 de COLMAR à NEUF-BRISACH) sur 18 km est aujourd'hui exclusivement utilisée pour le transport de marchandises à partir ou en direction du Port de COLMAR / NEUF-BRISACH.

En raison de faiblesses structurelles qui faisaient craindre un abaissement de la vitesse de 40 km/h à 20 km/h à compter de 2021 et une interdiction de circuler en 2023 si aucune maintenance lourde n'avait été réalisée, la ligne a bénéficié d'une première phase de travaux de remise à niveau en 2021. Le Département du Haut-Rhin, aux côtés de l'Etat, de la Région et SNCF Réseau, maître d'ouvrage de l'opération, y avait contribué à hauteur de 1,1 M€ pour un montant total de travaux estimé à 8 995 000 € HT.

La convention avait été signée le 17 septembre 2019 assurant ainsi le maintien en exploitation de la ligne pour une période de 5 ans, de 2022 à 2026, pour les besoins fret du Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach.

Le plan de financement de cette première phase de travaux de remise à niveau de la ligne s'est établi comme suit :

	Clé de répartition	Besoin de financement Montant en € courants
Etat – Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF)	40,02 %	3 600 000 €
Etat – Fonds Post-Fessenheim	1,11 %	100 000 €
Région Grand Est	35,58 %	3 200 000 €
Département du Haut-Rhin	**12,23 %**	**1 100 000 €**
SNCF Réseau	11,06 %	995 000 €
TOTAL	**100 %**	**8 995 000 €**

Les références budgétaires de l'opération sont : P073O003T01, natana 3099-204-204183-843

Par ailleurs, la maintenance est actuellement assurée dans le cadre d'une convention financière spécifique conclue entre le Syndicat mixte du Port Rhénan Colmar – Neuf-Brisach et SNCF Réseau. Le montant de la contribution annuelle du Syndicat mixte est fixé forfaitairement à 320 000 € pendant 5 ans à partir de 2022.

Prochaines opérations :

Afin d'assurer la pérennité de cette ligne pour une période de 15 ans supplémentaires, deux phases de travaux sont encore nécessaires, de 2026 à 2031.

Pour bien cerner la nature des travaux à réaliser, une étude préliminaire doit être réalisée. Les partenaires financiers de l'opération se sont entendus pour utiliser les économies réalisées lors de la première phase de travaux pour financer cette étude.

L'étude comprendra notamment les missions suivantes :

- rédaction du cahier des charges pour la prestation acquisition de données ;
- consultation et attribution des marchés ;
- réalisation des levées topographiques et des sondages ;
- mise à disposition des résultats et des données ;
- réalisation d'un diagnostic de la ligne et travaux par tranches et d'un premier diagnostic des procédures administratives et environnementales nécessaires.

Pour permettre le financement de cette étude, il convient de modifier la convention de financement initiale. C'est l'objet de l'avenant proposé qui apporte des évolutions au niveau du descriptif de l'opération et du programme des travaux pour permettre la réalisation de ces études.

Cet avenant n'apporte en revanche aucune modification au plan de financement, préalablement contractualisé par les partenaires, de l'opération dans son ensemble (financement du coût des études et du coût prévisionnel des travaux).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la réalisation d'une étude préliminaire aux travaux de remise à niveau de la ligne ferroviaire de fret reliant COLMAR et la gare de VOLGELSHEIM (ligne 120 000 de COLMAR à NEUF-BRISACH) desservant le Port de Colmar / Neuf-Brisach, afin de déterminer la teneur des travaux relevant des phases 2 et 3 de cette opération pour permettre d'assurer la pérennité de cette ligne et le maintien du trafic de fret,

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention de financement du 17 septembre 2019 relative à la remise à niveau de la ligne, joint en annexe au présent rapport, dont l'objet est de fixer les modalités d'organisation de cette étude préliminaire, et de m'autoriser à signer cet avenant avec SNCF Réseau, maître d'ouvrage de l'opération, l'Etat et la Région Grand Est,

- De prendre acte que le concours de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de cette étude préliminaire n'entraine aucun engagement financier nouveau, le coût de l'étude étant intégré dans le plan financement de l'opération, tel que fixé dans la convention du 17 septembre 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.